COMPTE RENDU DE SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

L'an deux mil vingt et un, le premier février, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 janvier 2021.

PRESENTS: Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Laure ROUET, Franck GUITTON, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Nathalie BIZET, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Odile DELACOTTE, Dominique EMERIT, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Mickael MACE, Nelly PIVETEAU.

EXCUSES: Maria BEDON, Ludivine RECULARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise BODIN.

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Après lecture du dernier compte rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 4 janvier 2021 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Convention de partenariat fixant les modalités de gestion des espaces communautaires

La Communauté de Communes du Pays de Chantonnay exerce des compétences dans les domaines :

- du développement économique : zones d'activités ;
- de la voirie communautaire ;
- d'équipements touristiques des lacs de la Vouraie, de Rochereau et de l'Angle Guignard ;

Elle gère différents équipements, notamment :

- l'aire d'accueil des gens du voyage;
- des équipements sportifs ;
- la caserne de Gendarmerie;
- des circuits de randonnées ;
- des locaux pour les associations caritatives ;
- des structures d'hébergement pour les personnes âgées.

En application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, la Communauté de Communes peut confier aux Communes, par convention, la gestion de certains équipements.

La Communauté de Communes n'a pas de service technique pour effectuer des interventions d'entretien courant.

L'appel à un prestataire serait coûteux du fait des déplacements pour une durée d'intervention brève à chaque fois.

Dans un souci de bonne gestion, l'intervention des services de la Commune peut être plus adaptée.

Ainsi, pour différents espaces communautaires (parcelles libres, voirie, espaces verts ou de loisirs, bâtiments), il convient de mettre en place des conventions avec les Communes pour l'entretien ponctuel ou régulier.

La Communauté de Communes a validé une convention cadre et propose de passer celle-ci avec les Communes. Cette convention définit le cadre général d'intervention des services municipaux pour l'entretien des espaces communautaires et les modalités de remboursement.

Une convention particulière sera ensuite mise au point avec chaque Commune pour préciser les espaces concernés et les interventions à réaliser selon les moyens humains et techniques de la Commune.

Un bilan annuel sera fait et la convention particulière pourra être actualisée.

Par délibération n°2021-15 du 20 janvier 2021, le Conseil communautaire a fixé les tarifs suivants :

Nature	Tarif 1 – Agent seul (incluant, en brut, les charges et les frais de déplacements éventuels supportés par la Commune)	Tarif 2 – Agent avec petit outillage (1) (incluant, en brut, les charges et les frais de déplacements éventuels supportés par la Commune)	Tarif 3 – Agent avec gros matériel (2) (incluant, en brut, les charges et les frais de déplacements éventuels supportés par la Commune)
Catégorie B	30 € / heure	35 € / heure	45 € / heure
Catégorie C	25 € / heure	30 € / heure	40 € / heure

⁽¹⁾ Petit outillage portatif tel que débroussailleuse, taille haie, tondeuse à main, souffleur

Il est également proposé de déléguer à Monsieur le Maire la mise au point de la convention particulière pour chaque Commune ainsi que son actualisation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- d'approuver la convention cadre de partenariat de gestion des espaces communautaires,
- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus,
- de déléguer à Monsieur le Maire la mise au point de la convention particulière avec la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et son actualisation, le suivi et l'évaluation, ainsi que la signature de tout acte.

VOIRIE/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2- Demande de subvention auprès de l'état pour le réaménagement de la coulée verte

Monsieur le Maire annonce que suite à la présentation des projets éligibles à DETR et DSIL pour l'année 2021 en commission intercommunale, le projet de réaménagement de la coulée verte a été retenu et qu'il convient de délibérer pour solliciter la subvention et approuver le plan de financement.

⁽²⁾ Gros matériel tel que tondeuse autoportée, tracteur-débroussailleur, broyeur

Le plan de financement prévisionnel phase est le suivant en cas d'obtention de subvention de l'Etat:

Dépenses	Recettes			
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Aménagement entrée site et liaisons douces	33 972,90 €	Subvention Etat	45 000,00 €	50,00 %
Renforcement des berges et protection du plan d'eau	6 145,00 €	Subvention Conseil Régional	18 000,00 €	20,00 %
Installation jeux et mobiliers urbains	42 257,90 €			
Divers et imprévus	7 624,20 €			
		Sous-total	63 000,00 €	70,00 %
		Autofinancement	27 000,00 €	30,00 %
Total dépenses	90 000,00 €	Total Recettes	90 000,00 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- adopte l'opération « réaménagement de la coulée verte » et arrête le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus ;
- sollicite l'aide de l'Etat pour le montant indiqué ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution et suivi de ce dossier.

3- Participation de la commune pour les travaux d'effacements de réseaux et d'éclairage du chemin de la Bodinière

Monsieur le Maire informe que suite à la délibération D2020-035 du 15 juin 2020, validant les travaux d'effacement de réseaux et changement de mâts d'éclairage du Chemin de la Bodinière, les conventions de participation ont été rédigées.

Pour ces travaux, la participation est de 37 942.00 € pour la partie effacement et 10 771.00 € pour la partie éclairage. Pour mémoire, les estimations étaient de 56 918.00 € pour les effacements et de 9 763.00 € pour la mise en place du réseau cuivre souterrain.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- valide les participations aux travaux d'effacement de réseau et de changement de candélabres du Chemin de la Bodinière telles que notées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de participations relatives à ce dossier.

BATIMENTS

4- Demande de subvention auprès de l'état pour la réhabilitation du restaurant scolaire et garderie périscolaire

Monsieur le Maire annonce que suite à la présentation des projets éligibles à DETR et DSIL pour l'année 2021 en commission intercommunale, le projet de réhabilitation du restaurant scolaire et garderie périscolaire a été retenu et qu'il convient de délibérer pour solliciter la subvention et approuver le plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel phase est le suivant en cas d'obtention de subvention de l'Etat :

Dépenses		Recettes			
Nature	Montant	Nature	Montant	%	
Peinture	17 399,38 €	Subvention Etat	18 000,77 €	30,00 %	
Menuiserie			12 000,52 €	20,00 %	
Electricité	6 582,60 €	Autres aides publiques obtenues (Communauté de Communes)	12 000,52 €	20,00 %	
Plomberie/chauffage	6 224,44 €	Concours financiers			
Insonorisation et mobilier	24 295,69 €				
		Sous-total	42 001,81 €	70,00 %	
		Emprunt			
		Autofinancement	18 000,77 €	30.00%	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	18 000,77 €	30,00 %	
Total dépenses	60 002,58 €	Total Recettes	60 002,58 €	100,00 %	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- adopte l'opération « réhabilitation du restaurant scolaire et garderie périscolaire » et arrête le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus ;
- sollicite l'aide de l'Etat pour le montant indiqué ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution et suivi de ce dossier.

5- Demande de subvention auprès de l'état pour la réhabilitation des vestiaires de football

Monsieur le Maire annonce que suite à la présentation des projets éligibles à DETR et DSIL pour l'année 2021 en commission intercommunale, le projet de réhabilitation des vestiaires de football a été retenu et qu'il convient de délibérer pour solliciter la subvention et approuver le plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel phase est le suivant en cas d'obtention de subvention de l'Etat :

Dépenses		Recettes			
Nature	Montant	Nature	Montant	%	
Menuiseries et isolation	25 328,96 €	Subvention Etat	12 692,64 €	30,00 %	
Peintures	7 868,25 €	Subvention Conseil Régional	8 461,76 €	20,00 %	
Plomberie - Zinguerie- carrelage	9 111,60 €	Autres aides publiques obtenues			
		Concours financiers			
	0,00€	Sous-total	21 154,40 €	50,00 %	
	0,00€	Emprunt			
	0,00€	Autofinancement	21 154,41 €		
	0,00€	Sous-total reste à charge de la collectivité	21 154,41 €	50,00 %	
Total dépenses	42 308,81 €	Total Recettes	42 308,81 €	100%	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- adopte l'opération « réhabilitation des vestiaires de football » et arrête le plan de financement prévisionnel comme présenté ci-dessus ;
- sollicite l'aide de l'Etat pour le montant indiqué ci-dessus ;
- charge Monsieur le Maire de l'exécution et suivi de ce dossier.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de droit de préemption urbain :

Numéro	Titre de la décision	Objet	Montant	Date de la décision
01	Renonciation à préempter	Décision de ne pas faire valoir le Droit de Préemption Urbain de la Commune sur la parcelle cadastrée ZP 124 située 8 rue Général Charrette appartenant à Jacques CARDINAUD	160 000 € + 9600 € de commission	18/01/2020

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet du Marché	Attributaire	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
01	Convention pour l'archivage des dossiers de la commune	CDG - 65 Avenue Kepler - CS 60329 - 85006 La Roche sur Yon	1320€	25/01/2021

PAROLES AUX ADJOINTS ET AU MAIRE

- Bâtiments Urbanisme et Environnement. M. Fabrice HERBRETEAU fait le point des actions en cours et informe l'assemblée qu'une rencontre est prévue avec les professionnels du Cabinet Médical pour la planification des travaux d'électricité, peinture et changement de sol.

Au volet de l'urbanisme : 3 options ont été mises sur des lots à la Bodinière. Concernant le lotissement du Tail : 8 lots sont vendus, 8 promesses d'achat ont été signées, 4 lots ont été optionnés, reste donc que 7 lots de libre. Vendée Habitat va nous faire parvenir les esquisses des 6 logements dans les prochaines semaines.

- CCAS. Mme Catherine GOURMAUD annonce que Mme Emmamuelle SOURISSEAU du Cabinet SCRIBAE a été retenue comme prestataire extérieur pour mettre des activités en place pour les plus de 60 ans à « l'atelier » et suivre les personnes de + de 60 ans et/ou vulnérables. Des rencontres dans

le respect des gestes barrières sont mises en place sur inscription à la salle des Cœurs Vendéens, chaque mardi après-midi en plus des visites à domicile.

Pour les affaires sociales : les assistantes maternelles ont repris les matinées d'éveils à la salle du foyer rural, la prévention routière est en cours pour les enfants du primaire.

- Voirie Assainissement Cadre de vie et Affaires Rurales. M. Philippe RIPAUD informe qu'une première rencontre avec la SICAA Etudes a eu lieu pour les travaux d'eaux pluviales autour de la salle polyvalente et Rue Edouard Majou. Sous toute réserve, ces travaux devraient se réaliser entre le 7 juin et le 31 juillet prochain.
- Des barrières sécuritaires seront installées courant mars/avril, sur le parking de la salle polyvalente à proximité de l'école privée pour garantir la sécurité des enfants à la sortie de l'école.
- Après une période d'essai, la sortie du lotissement des Glycines sur la Départementale (route de Rochetrejoux) sera condamnée, des barrières de protections en bois seront installées.
- M. PAILLAT présente les 3 esquisses reçues dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la Rue Charette. Après discussion, les élus souhaitent que l'éclairage et les trottoirs piétons soient côté lotissement de la Bodinière au lieu du côté lotissement le Tail. L'autre côté de rue sera traité de manière végétalisée.
- **Communication Culture et Loisirs.** Mme Laure ROUET informe que le choix du prestataire va être étudiée en commission, 4 offres sont à l'étude.

En l'absence de correspondant Ouest France présent sur Saint Germain de Prinçay, il a été décidé que les articles seraient envoyés directement par la municipalité à la rédaction.

- L'exposition photo est en cours de préparation pour une installation dans le square au printemps prochain (date non fixée).
- Economie Services et Commerces Sports Jeunesse et Associations. Pour l'économie M. Franck GUITTON fait le compte rendu de la dernière commission et notamment du projet de restructuration du cabinet médical (partie rez de chaussée) pour attirer de nouveaux praticiens.
- Côté sports jeunesse et associations, M. GUITTON informe que le terrain multisport va être refait entièrement au niveau du sol dans le cadre de sa garantie.

Une rencontre avec le CDOS de Vendée est programmée le 5 février prochain pour présentation du Label Terres de Jeux.

Prochaines Commissions:

- le 4 février à 18h30 : commission communication
- le 9 février à 19h00 : rencontre avec les professionnels du Cabinet du Pré Doré
- le 11 février à 18h30 : commission culture et loisirs
- le 16 février à 19h00 : commission finances
- le 18 février à 18h30 : commission communication
- le 22 février à 20h00 : commission culture et loisirs

Avant de clore la séance, Monsieur Le Maire rappelle que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le lundi 1^{er} mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

AFFICHÉ LE 3 FEVRIER 2021

Vu la secrétaire de séance, Françoise BODIN Certifié exact, Le Maire, Dominique PAILLAT